

## «Bienvenue à Genève»: une brochure destinée aux personnes nouvellement arrivées dans le canton

Monsieur Laurent Moutinot, conseiller d'Etat en charge du département des institutions, accompagné à cette occasion de Madame Fabienne Bugnon, directrice générale de l'office des droits humains, et de Messieurs Serge Dal Busco, président de l'Association des communes genevoises, et André Castella, délégué à l'intégration des étrangers, a récemment présenté une publication destinée en priorité aux personnes nouvellement arrivées dans le canton.

Éditée par le bureau de l'intégration des étrangers de Genève, cette brochure intitulée «Bienvenue à Genève» est destinée aux personnes d'origine étrangère ou suisse désirant s'établir dans le canton. Ce guide pratique contient des informations concernant des domaines aussi divers que les transports, la santé, les aides sociales, le logement, le marché du travail, la gestion d'un budget, l'arrivée et les permis de séjour/établissement, l'école et les études, les enfants et la famille, l'intégration, les sports et les loisirs, etc.

Si l'on excepte quelques guides destinés aux touristes, aux sans-papiers ou aux fonctionnaires internationaux, il existe à Genève relativement peu d'outils d'information destinés aux personnes qui désirent séjourner ou s'établir à plus long terme dans le canton. Toute personne nouvellement arrivée doit pourtant se soumettre à des formalités, effectuer un certain nombre de démarches et, de manière plus générale, connaître les spécificités de Genève, ses institutions et les us et coutumes locaux.

### Améliorer l'accueil

En éditant cette brochure, le bureau de l'intégration des étrangers vient donc combler une lacune. Cette démarche s'inscrit dans une politique globale visant

à mieux accueillir les personnes désirant résider dans le canton en les accompagnant, dès leur arrivée, pour faire en sorte qu'elles puissent – comme le préconise la loi sur les étrangers – disposer d'une information appropriée concernant les conditions de vie et de travail en Suisse, «notamment afin de leur permettre, dans la perspective de l'égalité des chances, de pouvoir participer à la vie sociale, économique et culturelle».

### Répondre de la manière la plus adéquate à des besoins précis

La brochure «Bienvenue à Genève» offre, sur 112 pages et deux cartes, un grand nombre d'informations concernant des domaines très divers. Afin d'être le plus utile possible, ce document a été divisé en quatre chapitres dans le but de mettre ces informations à disposition selon leur degré d'urgence (ou certains impératifs légaux), afin de répondre de la manière la plus adéquate possible aux besoins concrets des utilisateurs et utilisatrices:

1. arrivée à Genève – 1<sup>er</sup> semaine;
2. installation à Genève – 3 premiers mois;
3. vivre à Genève – 1<sup>re</sup> année et suivantes;
4. découvrir la Suisse – en tout temps.

### Fournir un outil d'intégration pour les personnes étrangères

Cette première version française, qui doit encore être testée auprès du public, est destinée à être traduite dans les langues les plus parlées par les personnes arrivant de l'étranger ou d'autres cantons de Suisse pour s'établir à Genève. En dehors du français, cet outil devrait donc être traduit en allemand et en italien, langues nationales également parlées par nos voisins immédiats. L'anglais ne sera pas oublié, et les langues traditionnelles de l'immigration en Suisse, comme le portugais, l'espagnol, le serbo-croate, l'albanais, le turc ou l'arabe, sont notamment envisagées dans les prochaines étapes du projet.

### Le résultat d'une large consultation auprès de nombreux partenaires

La brochure «Bienvenue à Genève», initiative soutenue tant par l'Office fédéral des migrations (pour le travail effectué) que par le canton de Genève (pour l'édition et la production), a également fait l'objet d'une consultation – qui se poursuivra pour sa deuxième édition – auprès de nombreuses institutions, ceci notamment afin d'apporter une attention spécifique aux femmes et aux droits humains de certaines popu-

lations comme les personnes handicapées ou celles appartenant à diverses minorités sociales.

**Département des institutions**  
Bureau de l'intégration des étrangers

**Pour en savoir plus:**  
[www.ge.ch/integration](http://www.ge.ch/integration)



(De gauche à droite) Monsieur André Castella, délégué à l'intégration des étrangers, Madame Fabienne Bugnon, directrice générale de l'office des droits humains, Monsieur Laurent Moutinot, conseiller d'Etat en charge du département des institutions, et Monsieur Serge Dal Busco, président de l'Association des communes genevoises, lors de la conférence de presse du 22 janvier 2009. Photo Manuel Faustino



La brochure «Bienvenue à Genève» est disponible gratuitement auprès du bureau de l'intégration des étrangers, quai du Rhône 12 (3<sup>e</sup> étage), 1205 Genève, tél. 022 327 84 99.